

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHIRAC**

Séance du 28 Juillet 2021

Date de convocation :
21/07/2021
Date d'affichage :
29/07/2021

Le vingt-huit juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures trente le Conseil municipal de Chirac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame Virginie LEBRAUD, Maire
Présents : MM. Thierry BESSE Romaric DELAGE Michel GRANET Sylvain MANCEAU Joël SAVIGNAT Michel FOURNIER et Mmes Monique PERILLAUD Mauricette GRANET Virginie LEBRAUD Bernadette SOULAT Martine MICHEL
Absents et excusés : MM. Cyril BOURGOIN Mmes Marie DEVESNE Catherine GEMEAU Sonia PAGNOUX
Procurations :
Mme Marie DEVESNE a donné pouvoir à M. Joël SAVIGNAT
Mme Sonia PAGNOUX a donné pouvoir à Mme Monique PERILLAUD
Mme Bernadette SOULAT a été désignée secrétaire de séance

Délibération n°: 2021/39/7.1

Objet : Tarifs location Salle Polyvalente

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location de la salle polyvalente avec les deux périodes de location, hiver et été pour :

- les habitants de la commune et hors commune,
- les associations communales et hors commune,
- ainsi que le restaurant l'Azur.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – RAPPEL DE LA CAUTION 500 €

	Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1	Eté Du 01/05/N au 30/09/N	Observations
Associations Communales	100 €	60 €	La vaisselle 0 €
Particuliers habitant la commune de Chirac	160 €	120 €	Vin d'honneur 35 € Location de la Vaisselle 0.40 € par couvert
Associations et Particuliers hors Communes	200 €	160 €	Vin d'honneur 60 € Location de la Vaisselle 0.40 € par couvert
Multiple l'Azur	100 €	60 €	

LOCATION DE LA PETITE SALLE (A L'INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE)

	Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1	Eté Du 01/05/N au 30/09/N	Observations
Tout Public	38 €	23 €	

Elle rappelle, également que :

- les associations de la commune bénéficient de deux locations gratuites dans l'année,
- que la vaisselle cassée ou manquante mise à disposition gratuitement ou payante sera facturée au prix de la valeur du moment.

Envoyé en préfecture le 13/08/2021
Reçu en préfecture le 13/08/2021
Affiché le 13/08/2021
ID : 016-211601000-20210813-DELIB202139-DE

- et précise que si une location est faite par « une Association Hors Commune » avec le repas assuré par le restaurant l'Azur, l'association devra venir elle-même en mairie pour signer une convention plus la caution et l'assurance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- RECONDUIT les tarifs pour l'année 2021 tels qu'ils ont été présentés
- MAINTIENT les cautions votées le 26 janvier 2018 – délibération 2018/01/7.10
- DELEGUE le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
A Chirac, Madame le Maire
Virginie LEBRAUD

Envoyé en préfecture le 13/08/2021
Reçu en préfecture le 13/08/2021
Affiché le 13/08/2021
ID : 016-211601000-20210813-DELIB202139-DE

